



Centre d'Animation Socio-Culturel

SIRET 424 159 770 00017 - APE 913E - CNIL 729606 - F.O.L. 83004001

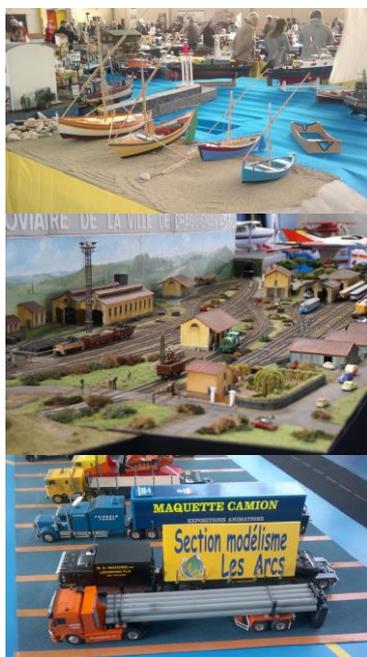
14ème édition

Salon du modélisme

« Partageons notre passion »

Les Arcs sur Argens

Samedi 19 et Dimanche 20 février 2022



DOSSIER EXPOSANT

8Bd de la Liberté - Quartier St Roch – 83460 – LES ARCS SUR ARGENS



TEL/Répondeur : 04.94.47.58.66 Email – casc-lesarcs@wanadoo.fr

Site internet : www.casc-lesarcs.org





Nous organisons la 14^{me} édition du Salon de modélisme, figurines, maquettes, wargamer aux Arcs sur Argens les 19 et 20 février 2021.

Attention PASS SANITAIRE obligatoire.

Ce rassemblement sous le titre « Partageons notre passion » se veut un grand moment d'échanges et de convivialité.

Nous accueillerons un peu plus de cent exposants, plus de mille pièces exposées.

Nous proposons :

- **Un bassin de 12m x 6m et 60 cm de tirant d'eau**
- **Évolutions de voiliers, bateaux électriques et vapeurs, amphibies.**
- **La section voiture Tout-terrain évoluera en extérieur sur un parcours aménagé.**
- **Évolutions des réseaux de train.**
- **Une aire d'évolution pour les camions, convois exceptionnels, chars et amphibie.**
- **Une aire pour les véhicules militaires**
- **Evolution d'avions, hélicoptères, drones sur le stade**
- **Atelier de construction pour les jeunes.**
- **Atelier de découvertes et de pilotages.**
- **Atelier de démonstration CNC**

PROGRAMME

Vendredi 18 février 2022

A partir de 14h00 mise en place des exposants

Samedi 19 février 2022

Mise en place des exposants de 6h00 à 9h00

Ouverture au public à 9h00

Inauguration à 11h30

12h30 apéritif

Animations de 10h00 à 19h00

Avions, bateaux, camions, amphibies, voitures

Dimanche 20 février 2022

Ouverture au public à 9h00

Animations de 10h00 à 18h00

Avions, bateaux, camions, amphibies, voitures

Fermeture des portes à 18h00

Fiche d'inscription

Je soussigné :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email

Agissant en tant que :

Pour l'organisme * :

M'engage sur l'honneur à participer au salon du modélisme organisé par le C.A.S.C les 19 et 20 février 2022 aux Arcs sur Argens et à en accepter son règlement tel que décrit ci après sans aucune restriction.

Signature

(Précédée de la date et de « lu et approuvé »)

Démonstration : oui non , de quel type :..... Durée :
Merci de nous transmettre des photos

Domaine d'activité *(Présentation succincte)*
.....
.....

Je suis : particulier association *(rayer la mention inutile)*

** Nom du club, de l'association ou du commerce.*

A retourner avant le 15 décembre 2022
accompagné d'un chèque de caution de 50€ (à l'ordre du CASC) à :

Centre d'Animation Socio_Culturel - Salon modélisme
Quartier St Roch - 8 Bd de la Liberté – 83460 – LES ARCS SUR ARGENS

REGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON

- ✓ 1 Le bulletin de participation doit être établi par une personne réputée avoir la qualité pour engager le club ou l'exposant.
- ✓ 2 Le comité d'organisation reçoit les demandes avant le 15 décembre 2022, statut sur les admissions et renvoie l'accord dans la semaine qui suit la date de clôture.
- ✓ 3 Toute attraction ou animation doit être soumise à l'approbation du comité. Les fréquences utilisées devront être renvoyés avec le tableau ci-joint.
- ✓ 4 Les exposants prennent les surfaces, équipements et matériel demandé dans l'état où il se trouve et reconnaissent leur état de fonctionnement. Ils doivent les rendre dans le même état. Toute disparition ou dégradation est à la charge de l'exposant.
- ✓ 5 L'exposant est responsable de l'installation électrique, à partir de la livraison sur son stand.
- ✓ 6 L'accès au salon est conditionné à la présentation d'un badge.
Ce badge est délivré pour la durée du salon.
Ce badge est nominatif et ne peut être prêté
ATTENTION, aucun exposant ne pourra rentrer sans son badge, il n'y aura aucun passe droit.
- ✓ 7 Tout ticket repas commandé et non consommé **sera retenu sur la caution.**
- ✓ 8 Un planning des démonstrations sera établi avec les organisateurs, un bassin d'eau pour les bateaux sera disponible. La gestion de la piste et du bassin est assurée par les **organismes**.
- ✓ 9 Toutes les présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant avec l'accord de l'organisateur.
- ✓ 10 Il appartient à chaque exposant d'assurer la surveillance de son stand pendant les heures d'ouverture du salon. (salle surveillée la nuit).
- ✓ 11 Les tables devront être couvertes par un tissu ignifugé,
(Fourniture du certificat obligatoire)
- ✓ 12 Un effort tout particulier devra être fait sur la présentation des modèles.

Tout manquement à ce règlement, tout comportement non respectueux envers les bénévoles de l'organisation se verra sanctionné par la non restitution du chèque de caution.

